Samedi 6 mars 2010

Les architectes dans la cour de la cité judiciaire

Les bureaux dans le futur hôtel de police

Au cœur de la cité judiciaire

CHANTIER. Le futur hôtel de police et l'annexe au tribunal ont ouvert leurs portes pour le Mois de l'architecture.

Du terrain vague à la cité judiciaire. En deux ans et demi, l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue du Colonel-Fabien s'est métamorphosé. Comme ont pu le constater, hier, des curieux venus découvrir l'intérieur de ce bâtiment impressionnant haut de 22 m et dont le projet remonte à 2003. Une visite initiée par la Maison de l'architecture de Haute-Normandie, dans le cadre du Mois de l'architecture. Dans un peu plus de trois mois, le chantier refermera ses portes pour laisser la place aux occupants de la cité judiciaire, avant l'ouverture prévue en septembre. L'équipement, dont le coût est de 32 millions d'euros, comprend l'hôtel de police sur une surface de 10 000 m² – en remplacement de l'actuel commissariat de la rue de la Victoire – et une annexe au palais de justice sur 3 000 m² (tribunaux pour enfants au deuxième étage, de commerce au troisième et des prud'hommes au quatrième et les bureaux du juge d'application des peines au rez-de-chaussée).

Deux bâtiments indépendants

Pour les architectes Fabienne Bulle, Pascale Poirier et Thomas Vignau associé à Yves-Marie Duval, ce projet des ministères de l'Intérieur et de la Justice est une première. « *La particularité est avant tout que deux ministères décident de faire un équipement ensemble*, précise Fabienne Bulle. *Ce sont deux bâtiments totalement indépendants, avec une seule écriture architecturale, qu'il fallait réunir.* » Seule une coursive située au deuxième étage – dédié aux mineurs – fait le lien entre l'hôtel de police, dont l'entrée se fera par le boulevard de Strasbourg, et le palais de justice, auquel on accédera par la rue du Colonel-Fabien.

Au cœur du terrain : une grande cour intérieure donnant accès au parking sur deux niveaux réservé au personnel du commissariat – l'annexe au palais de justice disposant d'un parc distinct de 83 places – mais aussi un restaurant.

L'autre particularité de la cité judiciaire réside dans la construction du bâtiment en elle-même, avec des parois moulées de 60 cm sur 13 m de profondeur et des porte-à-faux sur quatre niveaux libérant ainsi de l'espace au sol.

Lumière naturelle

L'enjeu pour les architectes était également de « *montrer qu'on peut être massif ou léger* » suivant la fonction du bâtiment. Massif au niveau des cellules de gardes à vue notamment et léger par la transparence pour le palais de justice le long de la rue Alexandre-Durand.

Pour les matériaux, l'inox – pour son entretien facilité et le voilage permettant d'être à l'abri des regards extérieurs – et le béton poli en agrégat calcaire ont été plébiscités par les professionnels. Le tout baigné de lumière naturelle, conférant à l'ensemble une architecture contemporaine.

VANESSA LEROY

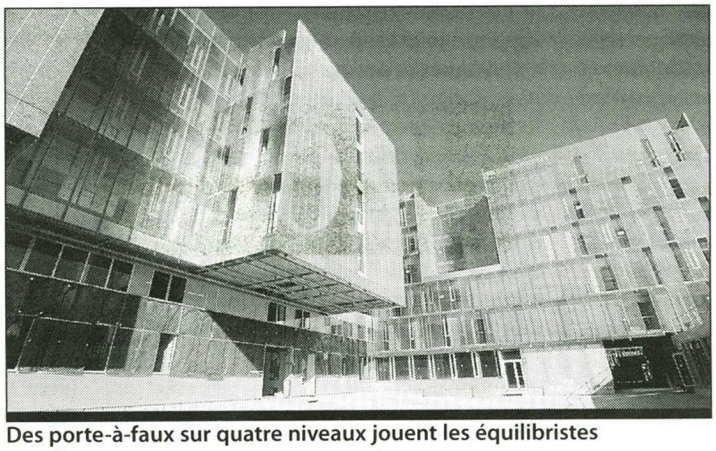

Des porte-à-faux sur quatre niveaux jouent les équilibristes

MOIS DE L'ARCHITECTURE
Renseignements sur les prochains événements au 02.35.71.85.45 ou sur internet www.mdahn.fr